RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00020
Numéro SIREN : 354 088 544
Nom ou dénomination : TRIANGLE INTERIM SOLUTIONS RH

Ce dépôt a été enregistré le 03/05/2021 sous le numéro de dépôt 8641

TRIANGLE INTERIM SOLUTIONS RH
Société par Actions Simplifiée au capital de 19.717.500 euros
Siège Social : 11 Avenue de l'Ados - 95800 CERGY
354 088 544 RCS PONTOISE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 12 MARS 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le douze mars à dix-neuf heures,
Au siège social,

Les Associés de la Société par Actions Simplifiée TRIANGLE INTERIM SOLUTIONS RH se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Jean MERAFINA,
- Madame Josette MERAFINA,
- Monsieur Wilfried MERAFINA,
- Monsieur Jimmy MERAFINA,
- La société GROUPE JM,
 représentée par Monsieur Jean MERAFINA, Président,
- L'indivision SOYE,
 représentée par Madame Josette MERAFINA,
- La société FIN'ECLIPSE,
 représentée par Monsieur Jean MERAFINA, Gérant.

L'Assemblée est présidée par son président, la société GROUPE JM, représentée par Monsieur Jean MERAFINA, en sa qualité de Président de séance.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 17916 actions sur les 17.925 actions composant le capital social et ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant le quorum requis est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La société EY & Associés, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

Le Président met à la disposition de l'Assemblée :

- Les lettres de convocation des associés ;
- La lettre de convocation du commissaire aux comptes ;
- Statuts de la société ;
- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions de l'article 17-2 des statuts et déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée donne acte au Président de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Nomination d'un directeur général,**
- **Pouvoirs du directeur général,**
- **Rémunération du directeur général,**
- **Pouvoirs pour formalités.**

Le Président commente ensuite l'ordre du jour.

Il expose que le Président de la société, la société Groupe JM, prise en la personne de Monsieur Jean MERAFINA, souhaite être assisté dans l'exercice de son mandat et indique qu'à cette fin conformément à l'article 15.2 des statuts il envisage de proposer la nomination d'un Directeur général.

La discussion est ouverte.

Après échanges de vues, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION
(Nomination d'un Directeur General)

Sur proposition du Président de la société pris en la personne de Monsieur Jean MERAFINA, l'Assemble Générale décide de nommer, à compter de ce jour, pour une durée indéterminée, Monsieur Wilfried MERAFINA en qualité de Directeur Général :

Wilfried MERAFINA
Né le 10/04/1975 à Le Plessis Bouchard (95)
de nationalité française
demeurant 34, bis rue de Ronquerolles 95 620 PARMAIN

Monsieur Wilfried MERAFINA déclare accepter ces fonctions et satisfaire aux conditions requises pour exercer ce mandat, en particulier en matière de cumul des mandats.
Il remercie également l'assemblée pour la confiance qui lui est témoignée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité
M Wilfried MERAFINA s'abstenant

DEUXIEME RESOLUTION
(Pouvoirs du Directeur General)

Sous réserve des pouvoirs attribués par la loi et par les statuts aux Assemblées d'Actionnaires et au Président, le Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, le Direction générale de la société.

Le Directeur Général dispose des mêmes pouvoirs que le Président, notamment, le pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans la limite de l'objet social.

Toutefois, le Directeur Général ne pourra consentir aucun aval, caution ou garantie sans autorisation préalable du Président.

Le Président devant être consulté sur les orientations stratégiques et les décisions à prendre relatives au développement de la société, il le sera donc obligatoirement pour toute opération ayant un caractère exceptionnel dans la vie de la société et de ses filiales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité
M Wilfried MERAFINA s'abstenant

TROISIEME RESOLUTION
(Rémunération du Directeur General)

Le Directeur Général ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat.

Toutefois le Directeur Général aura doit au remboursement des frais et débours justifiés et sur justificatifs engagés pour le compte de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité
M Wilfried MERAFINA s'abstenant

QUATRIEME RESOLUTION
(Pouvoirs pour formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, pour faire tous dépôts et publications prescrits par la loi, et généralement, pour accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Directeur Général.

Monsieur Wilfried MERAFINA
Directeur Général

« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général »

la Société GROUPE JM
représentée par M Jean MERAFINA
Président